



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 11/06/2026
Et
Publication ou notification du :
11/06/2026

L'an 2026, le 8 Juin à 20 :00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVALLEE Victorien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/06/2026.

Présents : M. DEVALLEE Victorien, Maire, Mmes : BONZON Juliette, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, DUFRESNE Muriel, FURY Patricia, GUDEFIN Blandine, MENARD-CAVALIE Stéphanie, MERCIER Céline, MONFORT Barbara, MM : BONZON Sébastien, CORBIN Sébastien, FORTE Sylvain, FROGER David, GASNIER Frédéric, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LOISY Jérôme, MAZEREAU Bruno, ROBIN Xavier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DOZINEL Claire à M. LANDAIS Romain, RAPICAULT Pauline à M. DEVALLEE Victorien, M. SIMONIN Denis à M. LEBREC Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUDEFIN Blandine

59/2026 – CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT À TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (SERVICE TECHNIQUE)

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité pour un agent contractuel des services techniques dont le contrat se termine le 15 juin 2026. Cet agent, titulaire de la fonction publique territoriale, avait demandé une disponibilité auprès de sa collectivité d'origine, ayant emménagé sur la commune. Etant donné qu'il donne entière satisfaction, il est prévu d'accepter sa demande de mutation et d'intégration au sein des effectifs du service technique de la commune de Vernou-sur-Brenne, au 1^{er} octobre 2026. Dans l'intervalle, et afin que les délais réglementaires et la procédure administrative de mutation puissent être respectés, il est prévu de créer un poste d'accroissement saisonnier d'activité à compter du 16 juin 2026 pour cet agent, étant donné la saison estivale qui s'amorce.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

Article 1 : la création à compter du 16 juin 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois et 15 jours, allant du 16 juin 2026 au 30 septembre 2026 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut figurant sur la grille indiciaire du grade de recrutement, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Article 2 : De confirmer la disponibilité des crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2026,

Article 3 : D'autoriser M. le Maire à signer tout document contractuel afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/06/2026

Le Secrétaire de Séance
Mme GUDEFIN Blandine



Le Maire
Victorien DEVALLEE

